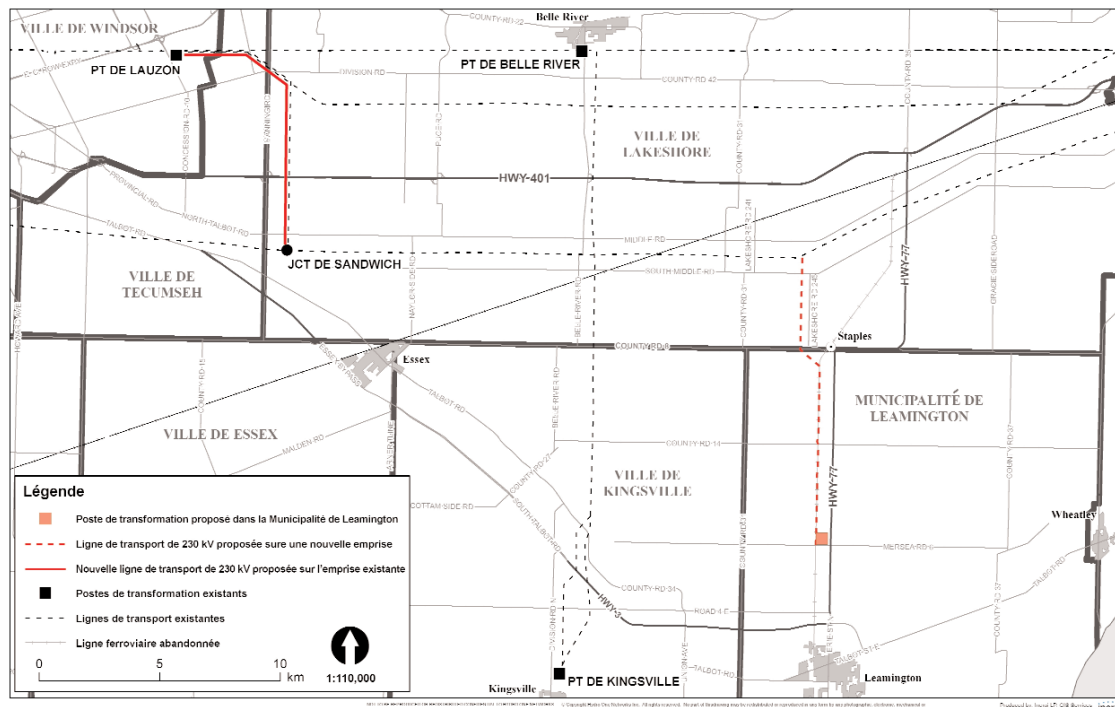


Avis d'achèvement

du rapport d'étude environnementale provisoire relatif au projet de renforcement du réseau de transport alimentant le comté d'Essex

Hydro One Networks Inc. (Hydro One) a achevé le rapport d'étude environnementale provisoire relatif au projet de renforcement du réseau de transport alimentant le comté d'Essex. Se fondant sur une analyse des facteurs techniques, environnementaux et socio-économiques et sur les commentaires du public et des intervenants, Hydro One propose la construction par étapes de nouvelles installations de transport (voir la carte) pour renforcer la sécurité et la fiabilité de l'alimentation électrique du comté d'Essex pour les besoins de l'avenir. Les travaux proposés sont décrits ci-après :

- Étape 1 : Construction d'un nouveau poste de transformation (PT) sur Concession Road 6, dans la municipalité de Leamington, et d'une nouvelle ligne de transport de 230 kilovots (kV) à deux circuits dans un nouveau corridor visant à relier le poste de transformation aux lignes de 230 kV existantes situées au sud de l'autoroute 401, dans la ville de Lakeshore; et
- Étape 2 : Construction d'une ligne supplémentaire de 230 kV à deux circuits dans le corridor de transport existant situé entre la jonction de Sandwich et le poste de transformation de Lauzon, dans la ville de Windsor.



L'étude environnementale a été menée conformément au document *Évaluation environnementale de portée générale visant les petites installations de transport*, approuvé en vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales*. Le projet de construction est aussi assujéti à l'article 92 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*. Hydro One va, plus tard dans l'année, demander à la Commission de l'énergie de l'Ontario l'autorisation de procéder à l'étape 1 du projet (construction du PT de Leamington et de la ligne de connexion). La date d'entrée en service de cette partie du projet est prévue pour 2013.

Comment communiquer vos commentaires

Conformément au processus d'évaluation environnementale de portée générale, Hydro One met aujourd'hui le rapport d'étude environnementale provisoire à la disposition du public, qui pourra le consulter et communiquer ses commentaires pendant 30 jours, entre le 11 février et le 12 mars 2010. On peut consulter ou télécharger le rapport d'étude environnementale sur le site Web d'Hydro One : www.HydroOne.com/projects. Un exemplaire du rapport d'étude est aussi à la disposition du public au bureau du greffier des municipalités suivantes, et dans les bibliothèques également indiquées ci-dessous.

Municipalité de Leamington 38, rue Erie Nord Tél : 519 326-5761	Bibliothèque de Leamington 1, rue John Tél : 519 326-3441
Ville de Lakeshore 419, rue Notre Dame Belle River Tél: 519 728-2700	Bibliothèque de Tecumseh 13675 St. Gregory's Road Tél : 519 735-3670
Ville de Tecumseh 917 Lesperance Road Tél : 519 735-2184	Forest Glade-Optimist Library 3211 Forest Glade Drive Windsor Tél : 519 255-6770
Bibliothèque de Comber 6400, rue Main Tél : 519 687-2832	Bibliothèque de Woodslee 1925 South Middle Road Tél : 519 975-2433
Bibliothèque de Kingsville 28, rue Division Sud Tél : 519 733-5620	

Les questions et les commentaires doivent être communiqués par écrit et doivent parvenir à Hydro One au plus tard le vendredi 12 mars 2010, avant 16 h 30 (HNE). La correspondance doit être envoyée à l'adresse suivante :

Patricia Staite, Planificatrice environnementale
Hydro One Networks Inc.
483, rue Bay, Tour Sud, 4^e étage
Toronto ON M5G 2P5
Courriel : patricia.staite@HydroOne.com
Tél : 1 877 345-6799; Téléc. : 416 345-6919

Au cours de la période de consultation publique, Hydro One répondra aux préoccupations que pourraient exprimer les parties touchées et fera tout son possible pour les résoudre. Si aucune question ou préoccupation n'est présentée, le rapport d'étude environnementale sera finalisé et déposé auprès du ministère de l'Environnement. Le projet sera alors jugé acceptable et sera entrepris selon les plans décrits dans le rapport.

Si une partie intéressée juge qu'Hydro One n'a pas résolu de manière satisfaisante ses préoccupations, la *Loi sur les évaluations environnementales* prévoit des dispositions lui permettant de demander une évaluation de niveau supérieur pour un projet inclus dans une évaluation environnementale de portée générale. Dans ce cas, la partie doit adresser ce qu'on appelle une « demande d'arrêt de conformité à la Partie II ». Elle doit faire cette demande par écrit et l'envoyer au ministre de l'Environnement, qui devra la recevoir au plus tard le 12 mars 2010, avant 16 h 30 HNE, à l'adresse suivante :

Ministère de l'Environnement
135, avenue St. Clair Ouest, 12^e étage
Toronto ON M4V 1P5

NOTE : Une copie de la demande d'arrêt de conformité à la Partie II doit aussi être envoyée à Hydro One à l'adresse indiquée ci-dessus.